



Litige avec commande non effectué sur internet

Par **baboute**, le **30/08/2008** à **19:00**

j'ai reçu en juillet une lettre d'huissier me demandant de régler une somme de 220 € restant devoir à la société CDISCOUNT pour une commande effectuée sur le net , j'ai été très surprise et après enquête mené il s'avère que l'ex compagnon de ma fille avait passé une commande à CDISCOUNT (un cadeau qu'il faisait à ma fille pour son anniversaire) il m'a dit que le colis arriverait chez moi afin que ma fille ne voit pas son cadeau avant l'heure !! , j'ai reçu le colis je lui ai remis quand il est venu chercher son fils (mon petit-fils qui a 20 mois) car je suis sa nounou , il a offert le cadeau (un appareil photo numérique) c'était fin mai 2007 , en août 2007 il quitte ma fille , la séparation est houleuse nous avons toujours des contacts avec lui pour mon petit- fils , alors il a donc commandé cet appareil photo par internet il a mentionné mon nom et adresse de livraison mais en plus il a fait de même pour la facturation , il a fait un 1er paiement avec sa carte bleue et les 2 autres prélèvements n'ont pas été honoré , comme la société cdiscount font des rappel par mail ceux là ne me sont jamais parvenus car il n'a pas donné une bonne adresse e-mail , il avait donné par contre son numéro de portable mais depuis il change sans arrêt de numéro , j'ai donc eu affaire au cabinet d'huissier qui me dit de porter plainte , ce que j'ai voulu faire mais à la gendarmerie on a pas prise ma plainte car il ne m'a pas volé mes papiers , l'huissier continue sa poursuite avec menace de saisie sur ma pension de retraite invalidité car tout est à mon nom !!! sauf le paiement qui n'a pas été fait avec ma carte , j'ai donc eu une conversation avec l'ex de ma fille qui ne veut rien savoir et qui me dit que je l'ai dans le "baba" puisque c'est à mon nom , j'ai donc décidé de prendre contact avec mon assureur car j'ai droit à une protection juridique , j'ai fait 1 courrier R avec AR à la société cdiscount puis à l'ex de ma fille mais aucune réponse de la société et quand j'appelle le service contentieux dès que je veux discuter avec eux la communication est interrompue , ma fille a donc essayer d'inciter son ex à honorer sa dette sinon je serais obligé de saisir le tribunal et elle a reçu un texto sur son portable , son ex qui lui met que si je porte plainte que lui il dira que je me suis servie frauduleusement de sa

carte bleue , nous sommes donc allées à la gendarmerie ce matin pour que le gendarme enregistre le texto et l'ajouter sur la main courante qu'il a fait , maintenant je voudrais savoir que dois-je faire exactement pour ce litige ? et puis -je tenter quelque chose contre la société cdiscount ? car tout le monde peut un jour être confronté au même problème que j'ai , il suffit de passer une commande sur le netle mettre au nom du voisin, ami etc...récupérer le colis faire un 1er paiement avec la carte et pour les autres paiements ne pas approvisionner le compte et voilà le tour est joué !!!!!

Par **pauld**, le **30/08/2008** à **19:53**

Sans payer ?
Cdiscount n'envoie pas les colis si il n'y a pas eu paiement.

Par **baboute**, le **30/08/2008** à **22:06**

si ils envoient les colis puisqu'ils acceptent les paiements en 3 fois avec la carte bleue regardez bien sur leur site et vous verrez !!!